

INFORMATION LEGALE OBLIGATOIRE

relative aux activités de Conseil Patrimonial Privé

Vous souhaitez confier une mission de conseil patrimonial à un professionnel ? Nous attirons votre attention sur le fait que le Conseil Patrimonial est régi, dans sa globalité, par différents règlements et / ou obligations légales en fonction de la nature précises des prestations rendues. A ce titre, ALCYONE FAMILY OFFICE dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle ainsi que des garanties financières adaptées à ses activités.

ALCYONE FAMILY OFFICE a adhéré à une organisation professionnelle représentative : l'ANACOFI-CIF (Association Nationale des Conseillers en Investissement Financiers). ALCYONE FAMILY OFFICE s'est engagée à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF, document disponible sur le site www.anacofi.asso.fr.

NOTRE SOCIETE

NOTRE CABINET : ALCYONE FAMILY OFFICE SARL
(AU CAPITAL DE 15000 €)

SIEGE : 7, EN NEXIRUE – 57000 METZ

SIREN : 798 634 242 METZ

CODE APE (NAF) : 7022Z

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

La société ALCYONE FAMILY OFFICE est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance – Orias n° 14000987 au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF** (Conseiller en Investissement Financier) proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF sous le n°E003765-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier AMF : 17, Place de la Bourse 75082 PARIS cedex 02 et adresse web www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.
- **IAS** (Intermédiaire en Assurance), en qualité de courtier type C, enregistré auprès de l'ANACOFI-COURTAGE (conseil de niveau 1) ;
- **IOBSP** (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement), en qualité de courtier, enregistré auprès de l'ANACOFI-COURTAGE.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Adresse courrier ACPR : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09. Adresse web : www.acpr.banque-france.fr/accueil.html.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>

ALCYONE FAMILY OFFICE est, par ailleurs, enregistrée pour l'exercice de l'activité d'Agent Immobilier :

- **CARTE DE TRANSACTION IMMOBILIERE** (Carte T) n°CPI 5701 2018 000 029 273 délivrée par la CCI de la Moselle (sans détention de fonds). L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

RESPONSABILITES CIVILES PROFESSIONNELLES ET GARANTIES FINANCIERES

ALCYONE FAMILY OFFICE dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF (disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr), d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière adaptée couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

Numéro de police 120 145 977

ACTIVITE	MONTANT DE LA GARANTIE		ASSURANCE	ASSUREUR (COURTIER)
	Par sinistre	Par année		
Conseiller en Investissements Financiers (CIF)	1 000 000 €	2 000 000 €	Resp. Civile Prof.	MMA IARD Assurances Mutuelles (GALIAN)
Courtier en Assurance (IAS)	1 500 000 €	2 000 000 €	Resp. Civile Prof.	MMA IARD Assurances Mutuelles (GALIAN)
	115 000 €	115 000 €	Garantie fin.	
Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP)	500 000 €	1 000 000 €	Resp. Civile Prof.	MMA IARD Assurances Mutuelles (GALIAN)
	115 000 €	115 000 €	Garantie Fin.	
Intermédiaire en Transactions Immobilières	Pas de limite	Pas de limite	Resp. Civile Prof.	MMA IARD Assurances Mutuelles (GALIAN)
	120 000 €	120 000 €	Garantie Fin.	GALIAN

PARTENAIRES, COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

ALCYONE FAMILY OFFICE ne détient aucun lien capitalistique avec les acteurs des marchés financiers ou de promotion immobilière.

Liste des principaux partenaires & fournisseurs (détail disponible sur demande) :

NATURE	NOM	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
ASSUREUR	APICIL CORUM LIFE SELENCIA	Protocole de distribution Convention de distribution Convention de distribution	Commission one-shot Commission sur encours
PROMOTEUR FINANCIER	CORUM ENTREPRENEUR INVEST REMAKE I KAPITAL	Convention de distribution Contrat de commercialisation Convention de distribution Convention de collaboration	

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

Les activités de conseil d'ALCYONE FAMILY OFFICE sont exclusivement rémunérées sous la forme d'honoraires.

Ces honoraires sont convenus avec le client et formalisés dans la Lettre de Mission précédant l'exécution desdites prestations de conseil. Les honoraires de conseil sont établis forfaitairement ou sur la base du taux horaire suivant : 150 € TTC / h (125 € H.T / h).

Pour tout acte d'intermédiation sur instruments financiers, dans le cadre d'un conseil CIF dit non-indépendant et dans le cadre de l'activité d'IAS, ALCYONE FAMILY OFFICE est également rémunérée par la perception de droits d'entrée (*déduction faite de la part acquise à la société émettrice de l'instrument financier objet de la souscription*), auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80 % de ceux-ci.

Dans ce cas, ALCYONE FAMILY OFFICE évalue un éventail large d'instruments financiers.

Au titre de la transparence des rémunérations imposée par ces différents statuts, ALCYONE FAMILY OFFICE remettra, une fois que les supports d'investissement choisis par le Mandant seront connus, le détail des rémunérations perçues.

Les activités de recherche de financement (IOBSP) sont rémunérées selon deux modes :

- Commission versée par l'établissement bancaire : rémunération comprise entre 0 et 1 %, plafonnée selon l'établissement bancaire,
- Et / ou honoraires facturés au client dans le cadre d'un mandat de recherche de financement.

Dans le cadre de l'intermédiation en transaction immobilière, ALCYONE FAMILY OFFICE est rémunérée par la perception d'une commission pouvant aller jusqu'à 7 % du prix de vente.

MODALITES DE RECUEIL, FINALITE ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS RELATIVES A LA CONNAISSANCE DU CLIENT

En conformité avec la position AMF n° 2013-02 et plus largement avec les bonnes pratiques relatives aux activités de conseil patrimonial, ALCYONE FAMILY OFFICE sera amenée à recueillir puis traiter des informations relatives à la situation personnelle et professionnelle de ses clients, en vue de la délivrance d'un conseil approprié. A ce titre, il est porté à votre connaissance les éléments suivants :

- Les informations collectées le sont dans votre propre intérêt.
- Les modes de communication utilisés seront le téléphone, le mail et le courrier postal.
- La fourniture à ALCYONE FAMILY OFFICE d'une information complète et sincère est une condition indispensable à la bonne réalisation de sa mission ou de ses prestations.
- Les informations recueillies pourront concerner indifféremment : votre situation familiale, patrimoniale, professionnelle, votre expérience en matière financière, vos objectifs patrimoniaux, votre profil de risque.
- Les informations recueillies feront l'objet d'un enregistrement informatique par Monsieur Christopher TED afin de réaliser la mission que vous nous avez confiée ou que vous nous confierez,
- Lors de notre relation d'affaires, vous pourriez être amenés à transmettre à nos partenaires des informations relatives à votre santé. Ces informations doivent être communiquées directement à l'assureur. Toutefois, si pour des raisons pratiques vous souhaitez nous les faire parvenir pour faciliter la transmission de votre dossier à la compagnie d'assurance alors vous consentez à ce qu'ALCYONE FAMILY OFFICE recueille vos données de santé aux fins d'exécution de la mission exclusivement.

- Vos données seront conservées pendant une durée maximale de cinq ans à compter de la fin de la relation commerciale et sont à destination de nos partenaires commerciaux et des conseils avec lesquels nous pourrions collaborer (avocats, notaires, experts-comptables etc ...). Les données seront affectées :
 - Au respect de nos obligations légales et réglementaires,
 - A la bonne réalisation de la mission que vous nous avez confiée ou que vous nous confierez.
- Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : ALCYONE FAMILY OFFICE, Christopher TED, 7 En Nexirue, 57000 METZ. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

TRAITEMENTS DES RECLAMATIONS (Article 325-23 du RGAMF et instructions AMF n°2012-07 du 13/07/2012 - Maj 24/04/2013, 20/11/2013, 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017 et recommandation ACPR du 09/05/2022)

Pour toute réclamation, ALCYONE FAMILY OFFICE peut être contactée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : 7, En Nexirue, 57000 METZ ou par mail sur l'adresse mail christopher.ted@alcyone-family.com.

ALCYONE FAMILY OFFICE s'engage à traiter votre éventuelle réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Peuvent également être contactés selon les cas :

I - Médiateur compétent pour les litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS ;

II - Médiateurs compétents pour les litiges avec un consommateur :

- Pour les activités CIF :

Médiateur de l'AMF, Mme Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse, 75082 PARIS Cedex 02. Site internet : <http://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ;

- Pour les activités d'assurance :

La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09. Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur> ;

- Pour les activités d'IOBSP et Immobilières :

La Médiation de la consommation – ANM Conso, 2, rue de Colmar, 94300 VINCENNES. Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL : www.cnil.fr.

Rédigée en deux exemplaires dont l'un a été remis au Client.

Le client :

Le conseiller :

Fait à :

Fait à :

.....

.....

Date :

Date :

.....

.....

Signature :

Signature :

Le présent document vous est remis dans le respect de la réglementation actuelle et n'engage en aucun cas les parties à la poursuite d'une relation commerciale.